

Synthèse du bureau du Cnis du 10 octobre 2023

Le bureau du Cnis s'est déroulé en présentiel à Bercy sous la présidence de Patrice Duran.

Patrice Duran a fait part au bureau du courrier qu'il a reçu de la part de la présidente de l'Autorité de la statistique publique, Mireille Elbaum, suggérant de mieux retracer les suites qui ont été données aux recommandations des commissions et groupes de travail, et soulignant le besoin d'un dispositif de concertation souple et rapide pour traiter certaines questions urgentes. Patrice Duran indique que sur le premier point on ne peut qu'être d'accord avec l'importance de suivre les avis du Cnis, ce qui se fait à l'occasion de chaque moyen terme et pourrait être plus systématique, ce point est à instruire avec le SSP qui peut le mieux indiquer ce qu'il met en œuvre. Sur le 2^e point, le Cnis a toujours su trouver des moyens de répondre avec une certaine agilité tout en restant transparent, notamment pendant la pandémie récente, alors faut-il formaliser davantage et impliquer les présidents de commission ? Le bureau considère que c'est son rôle de piloter ce genre de situations.

Le premier point de l'ordre du jour était consacré au **moyen terme du Cnis** en préparation pour 2024-2028 et plus spécifiquement à identifier les **thèmes retenus pour les avis généraux**, faisant suite à un premier débat en bureau en juin dernier et à discuter de certains d'entre eux. Les commissions thématiques ont commencé à valider des avis rédigés par ailleurs.

Le premier thème d'avis général proposé : *Eclairer les transformations de l'économie et de la société en lien avec la transition écologique*, a fait consensus. Il y aura plusieurs déclinaisons dans la commission Environnement, mais aussi dans pratiquement toutes les commissions et l'importance du lien avec les mobilités a été soulignée : les problèmes environnementaux sont à l'origine de mobilités qui elles-mêmes ont des répercussions sur l'environnement.

Le deuxième thème, *Poursuivre les travaux sur les inégalités*, n'a pas vocation à se limiter aux revenus et aux patrimoines, et concerne aussi plusieurs commissions, avec des questions relatives à la mobilité sociale, à la grande pauvreté, et la mobilité intergénérationnelle, mais aussi aux inégalités sociales de santé et d'accès à tout un ensemble de biens et services (prestations sociales, services publics, équipements, soins) avec de grandes différences selon les territoires.

Approfondir la connaissance de l'inflation et du pouvoir d'achat : la discussion a porté sur le fait de traiter dans la statistique publique le sujet des budgets de références par catégories de ménages, qui sont aujourd'hui établis notamment par le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE). Le rôle des services gratuits dans la mesure de l'inflation a aussi été soulevé, en lien avec le développement du numérique qui permet une baisse des coûts tout en augmentant l'usage : est-ce qu'on ne surestime pas l'inflation en ne tenant pas compte des services gratuits ? Inversement, l'exemple du passage à la voiture électrique a été bien pointé par le rapport Pisani-Ferry : un bien plus cher pour un service équivalent induit un sentiment d'inflation, mais cela n'augmente pas l'indice des prix qui le considère comme un bien nouveau.

Faciliter l'orientation et l'accès des utilisateurs aux sources et travaux des statistiques publiques, notamment développer une communication active à destination d'un public non statisticien sur l'utilisation des données administratives et les appariements, renforcer l'accessibilité des travaux statistiques et accompagner les utilisateurs de données vers les différentes sources en veillant à harmoniser les métadonnées. La discussion a porté sur l'intérêt que pourrait avoir un grand portail de la statistique publique, par rapport à un ensemble de sites parfois assez hétérogènes. Toutefois, il

paraît difficile de fabriquer, et surtout de maintenir, un portail qui répondrait à tout. La diversification de l'offre pour répondre à des besoins d'information différents est la voie dans laquelle l'Insee et les SSM se sont engagés.

Renforcer la cohérence et l'harmonisation des statistiques produites par les administrations ou opérateurs publics a semblé un intitulé très général qui mériterait des exemples. C'est une préoccupation légitime au moment où la démarche de l'ASP vise à étendre le périmètre des statistiques publiques.

Des avis généraux rédigés seront proposés au bureau en décembre. Il reviendra à l'assemblée plénière qui se réunit le 23 janvier 2024 de valider l'ensemble du programme de moyen terme du Cnis.

Jean-Luc Tavernier a ensuite présenté **les actualités du SSP depuis le début de l'année 2023**. Parmi les nombreux sujets abordés, celui des avancées au niveau européen de l'accès aux données privées (Data act) ; les discussions dans le cadre du projet de loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique et à faciliter l'accès des chercheurs aux données administratives ; l'explosion de la demande d'open data et de codes sources, alors que le SSP met déjà beaucoup d'informations en accès libre sur internet ; le rattrapage du retard de la publication des statistiques des causes de décès par le CepiDC et la Drees, grâce au recours à des méthodologies innovantes ; l'inclusion de Mayotte dans les indices de prix ; l'enquête Logement multimode en ce moment sur le terrain ; une vingtaine de billets de blog diffusés depuis un an, pour diversifier l'offre sur des sujets de débat ; le courrier transmis par la Ligue des droits de l'Homme et la CGT à la Cnil pour contester l'introduction du lieu de naissance des parents dans le bulletin individuel de recensement en faveur de laquelle la commission Démographie et questions sociales du Cnis s'est prononcée l'an dernier.

Au titre des **actualités du Cnis**, un point a été fait sur l'avancement des groupes de travail en cours (observation des discriminations, utilisation des produits phyto dans l'agriculture, rénovation de la NAF) et sur les projets de séminaires pour 2024 (sur la nouvelle NAF le 4 mars, sur le moyen terme du Cnis le 3 avril 2024). Un projet de mandat pour un groupe de travail du Cnis sur les conséquences de la mise en place de France Travail sur les statistiques des demandeurs d'emploi a été présenté par la Dares, ainsi qu'une proposition d'amendement émanant de Jean-Christophe Sciberras, président de la commission Emploi, qualifications et revenus du travail, visant à élargir le mandat aux conséquences sur le taux de chômage. Faisant observer que les temporalités sont différentes et que la mesure du taux de chômage est définie par le BIT, le bureau considère que ce sujet important retiendra toute l'attention du Cnis dans le prochain moyen terme et prend note que l'Insee viendra présenter l'évolution de cet indicateur dans le courant de l'année 2025 lorsque la loi sera en vigueur. Patrice Duran a proposé de confier la présidence de ce groupe à Eric Heyer, de l'Observatoire français des conjonctures économiques.

L'Insee a présenté des nouvelles du **projet Résil** (répertoire statistique d'individus et de logements) dont les travaux d'ingénierie statistique et technique avancent bien. Les textes juridiques ont été présentés à la Cnil qui a auditionné l'Insee ainsi que le président du groupe de concertation du Cnis. La Cnil dans sa délibération pointe son intérêt pour le travail de concertation mené, et reprend à son compte les recommandations du groupe de concertation, en particulier celles préconisant que le Cnis émette un avis sur les projets d'appariements en se fondant sur l'examen des principes de proportionnalité et de minimisation, au-delà de la seule nécessité. L'Insee a publié également deux billets de blog visant à communiquer largement sur le projet de répertoire, l'un sur les sources de la statistique publique, et l'autre sur les pratiques d'appariement. Le programme Résil et l'arrêté fixant la liste des sources utiles pour Résil ont été présentés à la commission Démographie et questions sociales le 14 juin 2023 qui a donné un avis favorable au projet d'arrêté.

Roxane Silberman a présenté le programme du **séminaire organisé par l'Esac** à Bruxelles fin novembre sur les données statistiques de santé, avec deux tables rondes, l'une sur l'écosystème pour les statistiques en santé publique, l'autre sur les conséquences pour les utilisateurs de statistiques (périmètre, comparabilité, qualité). Plusieurs pays participeront à ces tables rondes, et la Drees y représentera la France.